



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue en huis clos au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif, Lambton et en visioconférence, le mardi 25 janvier 2022 à 20 h00.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Pierre Lemay  
Siège #2 - Frédéric Breton  
Siège #3 - Roch Lachance  
Siège #4 - Alain Villeneuve  
Siège #5 - Pierre Couture  
Siège #6 - Michel Lamontagne

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Ghislain Breton. Madame Marcelle Paradis, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

Les membres du Conseil ayant renoncé à l'avis de convocation et signé leur présence, la séance est légalement constituée.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**22-01-021**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
  - 3.1 - Nomination directrice générale et greffière-trésorière intérimaire
  - 3.2 - Mesure disciplinaire
  - 3.3 - Demande d'intervention à Hydro-Québec
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**3 - SUJETS À DISCUTER**

**22-01-022**

**3.1 - Nomination directrice générale et greffière-trésorière intérimaire**

**ATTENDU** le départ de la directrice générale et greffière- trésorière;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer une directrice générale et greffière-trésorière intérimaire jusqu'au comblement définitif du poste.

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** la Municipalité procède à la nomination de madame Julie Roy au poste de Directrice générale et greffière-trésorière intérimaire de la Municipalité de Lambton.

**QUE** madame Julie Roy entre en fonction au sein de la Municipalité en date du 14 février 2022.

**QUE** les conditions et modalités d'embauche sont consignées et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-01-023**

### **3.2 - Mesure disciplinaire**

**ATTENDU QUE** l'employé numéro 3030 a eu des comportements inadéquats à savoir un refus de travail injustifié et de l'insubordination;

**ATTENDU QUE** le conseil est d'avis que ces comportements sont inacceptables et qu'ils démontrent un manque de respect de l'autorité;

**ATTENDU QUE** le conseil est d'avis que ces comportements justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** l'employé matricule numéro 3030, soit suspendu de ses fonctions sans solde pour une période de dix (10) jours ouvrables, à savoir du 26 janvier au 8 février 2022 inclusivement et ce pour les motifs précisés dans l'avis de suspension qui sera remise à l'employé concerné, accompagné d'une copie de la présente résolution, par la directrice générale;

**QUE** lors de la remise de l'avis de suspension et d'une copie de la présente résolution, la directrice générale pourra être accompagnée du maire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**22-01-024**

### **3.3 - Demande d'intervention à Hydro-Québec**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lambton fait l'objet d'une croissance importante de son développement résidentiel depuis quelques années;

**ATTENDU QUE** cet accroissement entraîne une plus grande consommation d'énergie électrique;

**ATTENDU QUE** l'on constate plusieurs pannes de courant pour certains secteurs en développement ;

**ATTENDU QUE** ces bris de courant apportent des inconforts non négligeables à nos citoyens;

**ATTENDU QUE** cette situation peut aussi avoir des effets négatifs sur le potentiel de développement de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** le conseil municipal de Lambton transmette à Hydro-Québec une demande afin que la société d'état analyse la situation des pannes sur le territoire de Lambton, si ce n'est déjà fait et qu'elle mette en place le plus tôt possible des solutions pour remédier à ce problème.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

22-01-025

#### 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

**QUE** la séance soit levée, il est 20 h 15

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

 

Ghislain Breton  
Maire

Marcelle Paradis  
Directrice générale et greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT** - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.



Marcelle Paradis  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Ghislain Breton, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Ghislain Breton  
Maire